

Télécopieur: (514) 334-7287

Téléphone: (514) 332-2744
Téléphone: (514) 334-2583

Courrier électronique - E-Mail:
alexandre.khouzam@sympatico.ca

2e Courrier électronique - E-Mail :
ajcq@sympatico.ca

ÉTUDE LÉGALE DE
Alexandre N. Khouzam
AVOCAT – CONSEILLER JURIDIQUE
LL .L. , DIPL. D.N. , D.E.S.

11903, rue James Morrice
2^e Étage
Montréal (Québec)
Canada H3M 2G5
Adresse Télégraphique: « JURISTE »

M. Le Maire, Jean Tremblay,
201, rue Racine Est,
C. P. 129
Chicoutimi (Qc)
G7H 5B8

Montréal, le 20 février 2011.

Téléphone : 418 698-3330
Télécopieur : 418 541-4510

OBJET : La Croix qui a sauvé le monde et la prière qui ne fait tort à personne

Monsieur Le Maire,

Par la présente, je tiens à vous féliciter pour votre courage, et parce que vous avez su vous tenir debout en contestant au fond une telle demande qui frise le ridicule.

Oui, il faut aller jusqu'au bout dans toutes les instances juridiques.

Autant la personne qui a fait cette demande, crie au nom de la *liberté des droits de la personne*, autant elle doit reconnaître que *vous aussi vous avez autant de droits qu'elle*, sinon plus, de vouloir garder cette croix ainsi que le maintien de la prière.... et pour tout ce que cela signifie pour nous (*au point de vue religieux, histoire, patrimoine*) etc.

Vous avez en plus, un autre droit qu'on appelle légalement (*les origines des droits acquis d'un peuple fondateur...*) qu'aucun autre immigrant de quelque origine que ce soit, n'a le droit d'envahir ou d'enlever, puisque ces droits font partie intégrante de la Culture d'un peuple qui jusqu'à nos jours n'a pas encore disparu.

Si la croix ou notre prière dérangent certaines personnes, elles pourront se cacher les yeux ou éviter de regarder la croix, ou tout simplement changer de pays et retourner chez eux.

Par contre, nous, citoyens québécois, sommes fiers de cette croix, de nos origines, de notre patrimoine, et autant de notre religion, que de notre langue, culture, traditions et coutumes.

Nous ne devons pas sous aucune considération, cacher notre croix ou notre foi chrétienne, par peur de quiconque.

Avec toute notre admiration.

Me Alexandre Khouzam, avocat
Conseiller Juridique.

Voici la liste des employés œuvrant au Cabinet du maire et leurs coordonnées. Pour mieux connaître la structure hiérarchique de ce personnel, vous pouvez consulter l'organigramme.

**201, rue Racine Est,
C. P. 129
Chicoutimi (Qc)
G7H 5B8
Téléphone : 418 698-3330
Télécopieur : 418 541-4510**

maire@ville.saguenay.qc.ca

- M. Jean Tremblay, maire
- M. Ghislain Harvey, conseiller principal
- M. Michel Fortin, conseiller service aux citoyens
- Mme Francyne T. Gobeil, adjointe administrative
- Mme Danielle Godin, adjointe administrative
- Mme Yvonne Blackburn, attachée politique
- Mme Lucie Bouchard, attachée politique
- M. Pierre Guillot, conseiller en communications
- Mme Suzanne Larouche, conseillère en communications
- Mme Isabelle Bélanger, attachée politique (Shipshaw)

Le Cabinet peut également compter sur le support administratif de Mme Louise Gagnon, secrétaire de direction.

Description et rôle

À titre de chef exécutif de la municipalité, le maire s'entoure de collaborateurs pour l'aider dans ses démarches auprès des citoyens et citoyennes. Ces divers adjoints forment le Cabinet du maire.

Ces personnes relèvent expressément du maire et le représentent auprès des citoyens, mais elles ne sont pas des fonctionnaires municipaux. Elles sont cependant au fait de la majorité des dossiers de la Ville, particulièrement ceux de nature politique.
